

**OBJET ADHESION AU RESEAU COOPERATION POUR L'ACCES AUX RESSOURCES
NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUES (CAREL)**

Dans le cadre du développement de l'offre numérique aux usagers au sein du réseau de lecture publique de la Ville de Saint-Denis, la Médiathèque François Mitterrand souhaite adhérer au réseau CAREL.

L'association CAREL est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour d'un outil collaboratif en ligne.

L'association a pour objet de :

- contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, à développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques, ainsi que l'observation des usages ;
- évaluer et faire évoluer des offres de ressources numériques, les services associés et les modalités d'accès à ces offres sans intervention de l'association dans la négociation entre les fournisseurs et les membres de l'association
- contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les fournisseurs ;
- contribuer au développement d'une offre accessible aux personnes en situation de handicap ;
- favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications numériques à destination des bibliothèques de lecture publique.

L'adhésion de la Ville de Saint-Denis au réseau CAREL permettra de :

- Faciliter la prospection dans les offres du numérique en bibliothèque :

Une fois adhérent, le référent pour la Médiathèque François Mitterrand recevra des codes de connexion afin d'accéder à l'ensemble des informations du site CAREL : fiches descriptives (partie publique), fiches d'évaluation (partie privée), fiches tarifaires (partie privée).

Les ressources sont classées par thématiques : fiches détaillées dans le domaine de l'audiovisuel, de l'autoformation, de la presse, de la jeunesse, des livres numériques ou domaines très spécialisés ou au contraire généralistes (encyclopédies par exemple).

- Participer à un réseau qui vise à mieux négocier des offres numériques pour le service public :

L'adhésion au réseau CAREL est annuelle (année civile) et coûte 50 €.

Rapport n° 16/2-09

L'adhésion sera renouvelée par la suite tous les ans, sur proposition du service, après évaluation des actions.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis au réseau CAREL ;
- 2° d'accepter le versement de la cotisation pour l'adhésion en 2016, de 50 € ;
- 3° de m'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

Gilbert ANNETTE

**OBJET ADHESION AU RESEAU COOPERATION POUR L'ACCES AUX RESSOURCES
NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUES (CAREL)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/2-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve de Monsieur René-Paul VICTORIA en AG-EM ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'adhésion de la Ville au réseau CAREL.

ARTICLE 2

Valide le versement du montant de la cotisation 2016 de 50 €, prévu au chapitre 011 article 6281.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente Délibération.



Le Maire,

Gilbert ANNETTE